



Compte Rendu de la 2^{ème} Réunion du GT PROTO CA Direction FRET Combi-Express

A Clichy le Mardi 13 Février 2018,

Participants DFCE :

M.MORILLON Victorien (RH),
M.ADNANE Abdessamad (RBC),
M.BOURECHOUCHE Akim (Prog n°1),
M.TESSIER Romain (Prog n°2).

Participants CGT :

M.RIVIERE Christophe,
M.BOYER Fabrice,

Participants CFDT :

M.FOREST Yanis,
M.GAUTRON Sébastien,

Participants UNSA :

M.BALARDELLE Alain,
M.AUBRY Éric,

Participants SUD-Rail :

M.PERRIN David,
M.TRIBOULIN Patrick.

Bonjour à tous,

Voici donc juste un compte rendu et une explication succincte, concise de la situation qui s'est déroulée ce jour concernant le 2^{ème} GT Protocole CA 2018/2019.

Pour information SUD-Rail était en désaccord avec le projet Protocole CA présenté par la DFCE lors de la séance du 13 décembre 2017. En conséquence nous avons déposé le 19 Janvier 2018 une DCI afin de faire modifier ledit projet. Lors de celle-ci, nous avons formulés bon nombres d'améliorations possibles à apporter au projet pour satisfaire les demandes faites par notre organisation Syndical. Aucune de nos propositions n'a été pris en compte, ni rien n'a été fait !!!

Quelques exemples concrets des dégradations conséquentes pour tous :

Premier point important de désaccord pour SUD-Rail :

=> L'instauration de mini période différentes pour les ADC,

- ✓ Dans le Groupe 1 => 1 mini période de 15 jours ... en Août ...
- ✓ Dans le Groupe 8 => 3 mini périodes de 9 jours ... en Juillet ...

OU EST L'ÉQUITÉ ... Entre les Groupes et les Agents ...

**Pourquoi les ADC du GR 1 auraient-ils 2 semaines assurées en Août ...
Alors que les ADC du GR 8 n'auraient qu'1 semaine de 9 jours en Juillet ...
Pour SUD-Rail => C'EST 15 JOURS POUR TOUS !!
ET SURTOUT SANS AUCUNE CONTREPARTIE A ACCEPTER (Article 10).**

Autre point important de désaccord pour SUD-Rail :

=> L'article 10 qui instaure insidieusement la mise en FAC :

- Lors de Train supprimé,
- Et/ou de parcours EV...

Lors de cette réunion, la direction et d'autres n'ont eu de cesse que d'essayer de faire croire que notre OS était responsable de tous les maux et de l'écriture de l'article 10, quelle bassesse de leur part ...

Lorsque l'on connaît un peu l'historique et le vécu du proto CA ... à la DFCE
« Nous précisons cela afin de rendre à CÉSAR ce qui appartient à CÉSAR ... »

Cette proposition avait déjà été formulée, il y a 2 ans « comme deal » par une OS qui réclamait déjà à l'époque l'attribution des mini périodes de 15 jours d'été ainsi que l'attribution d'un jour de plus pour les fêtes... **Pour SUD-Rail cette idée pouvait être envisagée, sans aucune contrepartie imposée...**

Effectivement depuis le début nous nous sommes toujours opposés à l'intégration d'articles supplémentaires au sein de ce Proto. Pour SUD-Rail, le travail sur le Proto (CONGÉS) s'il peut se concevoir, doit se cantonner exclusivement à définir les modalités des groupes, leurs nombres, leurs périodicités, le nombre d'agent dans les groupes et la répartition des agents dans ceux-ci...

Malheureusement depuis le début de la création de DFCE les diverses adaptations du Proto CA n'ont eu de cesse d'intégrer de multiples articles supplémentaires qui vont à l'encontre du respect des modalités et des règles définies dans l'accord collectif d'entreprise. Ces diverses modifications n'ont eu comme conséquence que d'imposer des dégradations constantes aux ADC de la DFCE dans l'attribution de leurs congés. À contrario toutes ces différentes mesures ont permis de faciliter le travail des programmeurs, RBC et consort aux détriments de la qualité de vie (QVT) des ADC.

Pour la DFCE, à part nous rabâcher le fait qu'il faille produire toujours plus et mieux pour nos clients, celle-ci n'a pas suffisamment pris en compte l'amélioration des conditions de travail et le côté humain nécessaire dans l'attribution des congés des agents.

Ce jour, tous (DFCE + CGT, CFDT, UNSA) ont œuvré dans le même sens ... même combat ... Maintien de l'article 10 (les agents seront en FAC quasi à chaque fois en Août), maintien de l'inéquité entre les mini périodes des groupe 1 et 8, maintien des disparités entre les différents groupe protocolaires... Tout cela afin de garantir à certains l'attribution des 2 semaines pour le groupe 1 !!! Collusion quand tu nous tiens !!!

La délégation SUD-Rail a réaffirmé son opposition concernant les modifications imposées, tout en rappelant qu'elle ne validera pas le Protocole CA 2018/2019 dans ses termes. Nous sommes amenés à prendre, à réaffirmer des positions claires ainsi que des décisions concrètes pour les mettre en cohérence nos revendications.

L'actualité nous rappelle sans cesse que nous avons de nombreux sujets, tous aussi importants les uns que les autres, à traiter. La réalité des événements, la période ambiante nous oblige tous à réaffirmer que le temps reste à l'action, à la lutte pour nos idées...

FEDERATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBERATION 93200 ST DENIS

TEL : 01 42 43 35 75

@ : sud.rail.federation@gmail.com

FACEBOOK : @sudrailofficiel

FAX : 01 42 43 36 67

INTERNET : www.sudrail.fr

TWITTER : @SUD_Rail_Offici